

18/10/2011 : Communiqué de presse

Limiter le taux de césariennes programmées en identifiant véritablement les indications

L'association Césarine, dédiée depuis 2005 à l'échange, au soutien et à l'information autour de la naissance par césarienne, se joint aux inquiétudes exprimées par l'Assurance Maladie¹ sur la justification des césariennes programmées et sur les différences de traitement entre les secteurs et les départements.

En outre elle rappelle que si le taux de césariennes en France se situe dans la moyenne basse des pays de l'OCDE² avec 20,2 % (la moyenne étant 26%), il est toutefois nettement plus élevé que les taux des Pays Bas (14%), de la Norvège et de la Finlande (16%).

Césarine appelle à la mise en place d'un audit visant à évaluer la part des indications non médicales de programmation de césarienne (demande de certaines mères, programmation pour confort des équipes de certaines maternités en vue de remédier aux problèmes d'effectifs et de moyens) pour lesquels il n'y a aucune donnée chiffrée comme le précise la Haute Autorité de la Santé dans sa note de cadrage pour les indications de césariennes programmées³.

Association Césarine.

Contact presse Césarine :

Courriel : presse@cesarine.org

Portable : 06 70 46 60 93

www.cesarine.org

¹ Communiqué de l'Assurance Maladie du 29/09/2011 « Améliorer la pertinence des actes : exemples de l'appendicectomie et de la césarienne programmée ».

² Indicateurs de l'OCDE du 08 décembre 2009 « Panorama de la Santé 2009 »

³ Note de cadrage de recommandation de bonne pratique de la HAS datée de juin 2011 « Indications de réalisation d'une césarienne programmée ».